19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

2 728 588

②1 N° d'enregistrement national : 94 15543

(51) Int Cl⁶: C 12 Q 1/04

CETTE PAGE ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

(12) DEMANDE DE BREVET D'INVENTION A1

(22) Date de dépôt : 21.12.94.

(30) Priorité :

71) Demandeur(s): UNIVERSITE DE BOURGOGNE — FR.

(72) Inventeur(s): MONNET CHRISTOPHE, DIVIES CHARLES et SCHMITT PHILIPPE.

Date de la mise à disposition du public de la demande : 28.06.96 Bulletin 96/26.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule.

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(73**) Titulaire(s)** :

74 Mandataire : CABINET CLAUDE GUIU.

(54) PROCEDE DE SELECTION DE SOUCHES BACTERIENNES PRODUCTRICES DE DIACETYLE.

(57) Procédé de sélection de souches bactériennes déficientes en α-acétolactate décarboxylase en vue de favoriser la production de diacétyle caractérisé en ce que l'on met ladite bactérie en présence d'hydroxylamine, et en ce que l'on détecte le diméthylglyoxime éventuellement formé, et Lactococcus lactis subsp. lactis biovar. diacetylactis ainsi obtenu.

L'invention conceme aussi l'utilisation d'un tel procédé pour la production d'un ferment aromatisant utilisable dans l'industrie alimentaire.





PROCEDE DE SELECTION DE SOUCHES BACTERIENNES PRODUCTRICES DE DIACETYLE

La présente Invention est relative à un procédé de sélection de souches bactériennes déficientes en α -acétolactate décarboxylase, en vue de favoriser la production de diacétyle.

5 Le diacétyle est un arôme recherché dans certains produits alimentaires tels que le beurre, la crème fraîche, les fromages frais et certains laits fermentés. Dans ces produits, la concentration en diacétyle est le plus souvent inférieure à 5 mg/l.

produits laitiers, le diacétyle 10 les principalement synthétisé à partir de l'acide citrique, présent naturellement dans le lait à une concentration voisine de 1,7 g/l. Les ferments aromatisants utilisés dans les procédés de fabrication contiennent généralement 15 des souches de Lactococcus lactis subsp. lactis biovar. diacetylactis ou de Leuconostoc spp., capables d'utiliser l'acide citrique. L'acide citrique donne lieu la formation d'α-acétolactate, qui est le précurseur du diacétyle.

L'α-acétolactate est un composé instable, qui se décarboxyle spontanément en diacétyle, ou en acétoïne. Le diacétyle est formé dans des conditions oxydatives, par exemple en présence d'oxygène. En conditions non-oxydatives, se forme de l'acétoïne qui ne possède pas les propriétés aromatiques du diacétyle.

 $L'\alpha$ -acétolactate décarboxylase est une enzyme qui décarboxyle $l'\alpha$ -acétolactate en acétoïne, au détriment du diacétyle.

procédés de production d'arômes Plusieurs synthèse d'α-acétolactate des 30 intervenir la par microorganismes. L'α-acétolactate produit peut ensuite être transformé en diacétyle, par exemple par distillation en présence d'oxygène (JÖNSSON H. et al., Milchwissenschaft, 1980, 31, 8, 658-662). Dans le cas de la fabrication de beurre selon le procédé 35

Netherland Institute for (développé par le Research) la production d'α-acétolactate par le ferment est due à la présence dans ledit ferment d'une souche de Lactococcus lactis subsp. lactis biovar. diacetylactis 5 naturellement déficiente en α-acétolactate décarboxylase. culture dans du lait, cette souche produit quantités élevées d'α-acétolactate, contrairement α-acétolactate décarboxylase souches possédant une (Hugenholtz J. et al., Appl. Microbiol. Biotechnol., 1992 38, 17-22).

Il a également été proposé d'utiliser l'α-acétolactate synthase, qui est l'enzyme responsable de la formation d'α-acétolactate à partir du pyruvate, dans une souche déficiente en α-acétolactate décarboxylase, pour augmenter encore la production d'α-acétolactate (Demande de Brevet Européen n° 500 188, aux noms d'Unilever N.V. et Unilever PLC).

Il serait intéressant de pouvoir disposer d'autres mutants déficients en α-acétolactate décarboxylase, en 20 particulier de mutants réalisée à partir de souches ayant des caractéristiques technologiques intéressantes pour les procédés de fabrication concernés (produits laitiers) (résistance aux phages, activité acidifiante, activité protéolytique ...).

L'acide nucléique codant pour l'α-acétolactate décarboxylase de Lactococcus lactis subsp. lactis a été cloné et séquencé (Demande de Brevet Français 2 696 191 au nom de l'INRA). Cette Demande de Brevet Français 2 696 191 décrit également des procédés de préparation de bactéries lactiques du type Lactococcus lactis subsp. lactis chez lesquelles l'α-acétolactate décarboxylase a été inactivée par génie génétique.

Cependant, les techniques de génie génétique sont relativement lourdes à mettre en oeuvre ; la sélection des microorganismes obtenus nécessite l'utilisation d'un gène marqueur ; en outre, l'utilisation de microorganismes recombinants fait l'objet de réglementations contraignantes.

Une autre méthode pour l'obtention de mutants déficients en α-acétolactate décarboxylase consiste à procéder à une mutagénèse aléatoire à partir de la souche de microorganisme dont on souhaite obtenir les mutants; 5 dans ce cas, la principale difficulté consiste à repérer spécifiquement les mutants possédant les caractéristiques souhaitées.

La présente Invention a pour but de permettre la détection de bactéries lactiques déficientes en α10 acétolactate décarboxylase, et par conséquent le criblage et la sélection des bactéries mutantes. Ce procédé fait appel à la détection, dans le milieu de culture, du diacétyle produit par les bactéries portant la mutation recherchée.

La présente Invention a pour objet un procédé de détection de la production de diacétyle par une bactérie, caractérisé en ce que l'on met ladite bactérie en présence d'hydroxylamine, et en ce que l'on détecte le diméthylglyoxime formé par réaction du diacétyle éventuellement produit et de l'hydroxylamine.

Le diméthylglyoxime formé peut ensuite être détecté, par exemple, par formation d'un complexe de coloration rouge, en présence de sulfate de fer et d'ammoniaque.

Selon un mode de mise en oeuvre préféré du procédé conforme à l'Invention, il s'agit d'un procédé de criblage ou de sélection, sur milieu gélosé, des colonies bactériennes produisant du diacétyle. Il peut toutefois être appliqué au criblage des cultures en milieu non gélosé, par exemple à la sélection de clones sur plaques de microtitration.

Selon un autre mode de mise en oeuvre préféré du procédé conforme à l'Invention, on procède à la détection de la production de diacétyle après avoir soumis ladite 35 bactérie à un traitement mutagène.

Ce traitement mutagène peut être effectué par tout moyen connu en lui même ; il peut s'agir de mutagénèse chimique, de mutagénèse par irradiation, ou de mutagénèse par insertion ou délétion de séquences d'acide nucléique. Il peut s'agir d'un traitement de mutagénèse aléatoire, mais il peut s'agir également de mutagénèse dirigée.

Par exemple, pour utiliser le procédé conforme à l'Invention pour la détection de bactéries lactiques déficientes en α -acétolactate décarboxylase ; on opère comme suit :

subi une mutagénèse Les cellules ayant inoculées sur des boîtes de Pétri, de manière à former 10 des colonies. Le milieu de culture utilisé permet la production d' α -acétolactate par les mutants déficients en α-acétolactate décarboxylase. L'α-acétolactate est partie transformé par décarboxylation chimique oxydative en diacétyle en raison de l'incubation des boîtes de 15 Pétri en conditions aérobies. Les souches possédant l'αacétolactate décarboxylase produisent peu de diacétyle dans ces conditions et n'induisent pas de coloration autour des colonies. Les souches produisant de acétolactate sont donc aisément mises en évidence dans ce 20 criblage.

Le diacétyle réagit avec de l'hydroxylamine pour former du diméthylglyoxime. Le diméthylglyoxime forme ensuite un complexe fortement coloré en rouge en présence de sulfate de fer et d'ammoniaque. Comme cette série de 25 réactions chimiques est létale pour les microorganismes, on effectue préalablement au criblage, des répliques des boîtes de Pétri. Les colonies révélées par le criblage sont ensuite récupérées sur ces répliques.

Le procédé de détection conforme à l'Invention peut 30 également être utilisé pour le criblage et l'obtention de souches dans lesquelles l'α-acétolactate décarboxylase a été suffisamment atténuée, sans avoir été totalement inactivée, dès lors que la production d'α-acétolactate par ces souches est plus élevée que chez les souches parentales.

Parmi les souches mutantes sélectionnées, on peut citer de manière préférée, la souche F2M2 déposée en date du 20 décembre sous le n° I - 1510 auprès de la

Collection Nationale de Culture de Microorganismes (CNCM) tenue par l'INSTITUT PASTEUR.

De manière générale, le procédé conforme à l'Invention peut être utilisé dans toute procédure de 5 criblage de la production d'α-acétolactate par des microorganismes, dès lors que ce criblage est basé sur une détection spécifique du diacétyle.

L'Invention concerne également l'utilisation procédé de détection de la production d' α -acétolactate 10 pour des microorganismes autres que Lactococcus lactis subsp. lactis biovar diacetylactis, par exemple pour les lactiques des genres Leuconostoc bactéries Lactobacillus. Les souches de Lactococcus lactis subsp. lactis biovar. diacetylactis ne sont pas les seules 15 souches capables de produire du diacétyle. La stimulation de la production d' α -acétolactate et de diacétyle par une décarboxylase inactivation de l'α-acétolactate envisageable pour d'autres espèces bactériennes.

De manière avantageuse, ledit procédé de détection permet de sélectionner des bactéries lactiques déficientes en α -acétolactate décarboxylase, aptes à être utilisées comme ferment aromatisant.

De tels ferments aromatisants sélectionnés conformément à la présente invention sont de préférence 25 utilisés dans la préparation de fromages frais, de laits fermentés, de crème maturée et de beurre.

De manière avantageuse, lesdits ferments comprennent soit des leuconostocs, soit des lactocoques, sélectionnés conformément à l'invention, seuls ou en 30 mélange.

Outre les dispositions qui précèdent, l'invention comprend encore d'autres dispositions, qui ressortiront de la description qui va suivre, qui se réfère à des exemples de mise en oeuvre du procédé objet de la présente invention.

Il doit être bien entendu, toutefois, que ces exemples sont donnés uniquement à titre d'illustration de

35

l'objet de l'invention, dont ils ne constituent en aucune manière une limitation.

EXEMPLE: OBTENTION DE SOUCHES DE LACTOCOCCUS LACTIS SUBSP. LACTIS BIOVAR. DIACETYLACTIS PRODUISANT DE 5 L'\alpha-ACETOLACTATE.

1. MUTAGENESE

Une souches de Lactococcus lactis subsp. lactis biovar. diacetylactis est cultivée à 30°C dans 5 ml de bouillon MRS (DE MAN J.C. et al. J. Appl. Bacteriol., 10 1960, 23, 130-135). La culture est arrêtée en fin de phase exponentielle, puis les cellules sont récupérées par centrifugation, lavées avec du tampon phosphate 100 mM (pH 7), et récupérées avec 0,5 ml de ce même tampon. Un volume de 0,5 ml d'une solution de N-méthyl-N'-nitro-15 N-nitrosoguanidine (NTG) est ajouté à la suspension cellulaire ; le mélange est alors incubé 1 h à 30°C (la concentration de la solution de NTG est ajustée de manière à obtenir 10% de survie au traitement mutagène). Les cellules sont ensuite récupérées par centrifugation, 20 lavées avec 5 ml de tampon et reprises dans 5 ml de suspension cellulaire est ensuite bouillon MRS. La incubée 1 h à 30°C, puis elle est diluée dans une solution de chlorure de sodium à 0,9%. Cette suspension est destinée à ensemencer les boîtes de Pétri pour le 25 criblage.

2. INOCULATION DES BOITES DE PETRI

200 boîtes de Pétri sont utilisées. Leur préparation est décrite ci-dessous.

Les composants suivants sont mélangés dans 950 ml d'eau distillée : 5 g d'extrait de levure, 10 g de polypeptone, 2 g de K₂HPO₄, 200 mg de MgSO₄,7H₂O, 50 mg de MnSO₄,4H₂O, 15 g de citrate trisodique,2H₂O et 15 g d'agar. Le pH est ajusté à 6,5 et la gélose est autoclavée 15 min à 121°C. Avant de couler les boîtes de 9étri, on ajoute, pour 950 ml de milieu maintenu à 50°C, 50 ml d'une solution autoclavée de glucose à 400 g/l. On verse approximativement 12 ml de gélose par boîte de Pétri.

Les 200 boîtes de Pétri sont inoculées avec la suspension cellulaire provenant de la mutagénèse. L'inoculation est réalisée, de manière à obtenir environ 60 colonies par boîte de Pétri. Les boîtes de Pétri sont ensuite incubées 60 h à 30°C, afin de permettre le développement des colonies.

3. CRIBLAGE

Des répliques sur velours des boîtes de Pétri sont effectuées. Ces répliques permettent le récupération des 10 colonies détectées par le criblage. Les boîtes de Pétri sont ensuite recouvertes de 6 ml d'une sur-couche contenant de l'agar et de l'hydroxylamine, maintenue en surfusion à 60° C (210 g/l NH₂, HCl/50 g/l agar ; 1/1, deux solutions sont mélangées vol/vol; les 15 extemporanément). Après la prise en masse de la surcouche d'agar, les boîtes de Pétri sont incubées 30 min à 75°C pour permettre la formation du diméthyglyoxime à partir du diacétyle et de l'hydroxylamine.

Les boîtes de Pétri sont ensuite retirées de 1'étuve et l'on verse 8 ml d'une solution d'acétone-phosphate (200 ml d'acétone et 150 g de K₂HPO₄ par litre de solution) dans chaque boîte de Pétri encore chaude. Cette opération est destinée à fixer l'excès d'hydroxylamine et à permettre un meilleur développement ultérieur de la coloration.

Après 15 min environ, l'acétone-phosphate est éliminé et on ajoute à chaque boîte de Pétri 9 ml d'un mélange extemporané de deux solutions : (500 g/l sodium-potassium tartrate /NH40H; 3/1, vol/vol) / (50 g/l 30 FeSO4,H20 dans 1% H2SO4; 8/1, vol/vol). L'ajout de cette solution a pour effet de former un complexe coloré rouge à partir du diméthylglyoxime. La couleur rouge atteint son maximum environ 10 min après l'ajout du réactif et elle persiste environ 1 h. Pour faciliter le criblage, 35 les réactifs utilisés sont répartis dans les boîtes de Pétri à l'aide d'un distributeur automatique. De plus, après l'incubation à 75°C, toutes les opérations sont réalisées sous une hotte chimique. Les boîtes de Pétri

sont examinées sur une table lumineuse. Les colonies entourées d'un halo rouge sont repérées. Ces colonies sont récupérées à partir des répliques des boîtes de Pétri effectuées avant le criblage.

- Les Tableaux I et II et les Figures 1 et 2 illustrent des expériences de mutagénèse et de caractérisation des mutants obtenus à partir de trois souches de Lactococcus lactis subsp. lactis biovar. diacetylactis.
- 10 Le tableau I illustre les résultats des mutagénèses obtenus avec trois souches de *Lactococcus* lactis lactis;
- Le tableau II illustre les mesures de l'activité α -acétolactate décarboxylase des mutants et des souches parentales, ainsi que la production d' α -acétolactate dans du lait.
- Les figures 1 et 2 représentent une cinétique de production d'α-acétolactate et de (diacétyle plus acétoïne) dans du lait d'une souche de Lactococcus lactis
 20 subsp. lactis biovar. diacetylactis (figure 1), ainsi que d'un mutant obtenu à partir de cette souche (figure 2).

2

<u>Tableau I</u>: Criblage de la production acétolactate par des colonies issues de la mutagénèse de 3 souches de Lactococcus lactis subsp. lactis biovar. diacetylactis.

J	lactis subsp. en NTG de colonies colonies			
	lactis subsp.	en NTG	de colonies	Nombre de colonies positives
	diacetylactis	(µg/ml)		
10	CD	300	5000	1
	F2	200	14000	3

20

Yoplait (Ivry-sur-Seine, France).

Les souches de Lactococcus lactis subsp. lactis biovar. diacetylactis utilisées dans les mutagénèses 15 décrites dans le tableau I (CD, F2 et F5) proviennent du Centre de Recherche International André Gaillard -

12000

Les souches CD, F2 et F5 sont aptes à utiliser le lactose et le citrate ; seules les souches CD et F2 20 présentnent en outre des caractéristiques de protéolyse.

La mutagénèse est réalisée, conformément au point 1. ci-dessus. Les concentrations en NTG sont ajustées, de manière à obtenir 10 % de survie à la mutagénèse ; ce Tableau I montre que la souche F5 est beaucoup plus 25 sensible au NTG que les souches CD et F2.

souches Caractéristiques des <u>Tableau II</u>: parentales (CD, F2 et F5) et des souches sélectionnées après mutagénèse (CDM1, F2M1, F2M2, F2M3, F5M1, F5M2).

F5

	Lactococcus lactis subsp. lactis biovar. diacetylactis	Activité α-acétolactate décarboxylase (U/mg)	Production maximale d'α-acétolactate (mM)	
5	CD	0,561	<0,10	
	CDM1	<0,002	2,38	
	F2	0,628	<0,10	
	F2M1	<0,002	2,28	
	F2M2	<0,002	2,20	
10	F2M3	<0,002	2,30	
	F5	1,610	<0,10	
	F5M1	<0,002	2,46	
	F5M2	<0,002	2,12	

La fréquence d'apparition de colonies positives 15 après une mutagénèse telle que décrite précédemment est de l'ordre de 1 pour 5000. Les colonies sélectionnées ont été caractérisées au niveau enzymatique, par la mesure de décarboxylase, l'activité α-acétolactate à partir d'extraits acellulaires, avec une concentration de 50mM 20 de D-α-acétolactate et en présence de 40mM de leucine et pour leur capacité à produire de l'α-acétolactate ; les 6 clones révélés par le criblage ne possèdent d'activité α-acétolactate décarboxylase (tableau Lorsqu'ils sont inoculés dans du lait (à 107 ufc/ml, 25 culture à 23°C), ils produisent de $1'\alpha$ -acétolactate, à une concentration moyenne de 2,3 mM, alors que les souches parentales en produisent moins de 0,1 mM (tableau II).

La cinétique d'une culture de la souche parentale 0 Lactococcus lactis subsp. lactis biovar. diacetylactis F2 dans du lait (figure 1) montre les caractéristiques suivantes:

- La souche acidifie le lait à un pH inférieur à 4,5 en raison de la formation d'acide lactique à partir 5 du lactose.
 - L'acide citrique du lait est consommé par la souche F2.

- Aucune production α-acétolactate n'est détectée.
- On observe une production des composés issus de la décarboxylation de l' α -acétolactate (diacétyle plus acétoïne, non dissociables dans le dosage utilisé), jusqu'à l'épuisement de l'acide citrique. Une étude plus détaillée montrerait que la concentration de l'acétoïne est beaucoup plus élevée que celle du diacétyle, en raison de la présence de l' α -acétolactate décarboxylase, qui transforme l' α -acétolactate en acétoïne uniquement.
- 10 La cinétique d'une culture du mutant F2M2 (figure 2), isolé à partir de *Lactococcus lactis* subsp. *lactis* biovar. *diacetylactis* F2 et sélectionné en mettant en oeuvre le procédé de l'Invention, montre les caractéristiques suivantes :
- La souche F2M2 acidifie le lait et consomme l'acide citrique de façon similaire à la souche parentale.
- On observe une production importante d'α-acétolactate jusqu'à épuisement de l'acide citrique. La
 20 production de cet intermédiaire métabolique est due à l'absence de l'activité α-acétolactate décarboxylase chez la souche F2M2.
- L'α-acétolactate se dégrade ensuite lentement par une décarboxylation chimique, ne faisant pas intervenir
 l'α-acétolactate décarboxylase, en acétoïne et/ou en diacétyle, de sorte que la somme diacétyle plus acétoïne plus α-acétolactate reste quasiment constante. En présence d'oxygène, la formation de diacétyle à partir de l'α-acétolactate est favorisée. Dans le cas contraire,
 l'α-acétolactate se transforme surtout en acétoïne.

Ainsi que cela ressort de ce qui précède, l'invention ne se limite nullement à ceux de ses modes de mise en oeuvre, de réalisation et d'application qui viennent d'être décrits de façon plus explicite; elle en embrasse au contraire toutes les variantes qui peuvent venir à l'esprit du technicien en la matière, sans s'écarter du cadre, ni de la portée de la présente invention.

REVENDICATIONS

- 1 Procédé de détection de la production de diacétyle par une bactérie, caractérisé en ce que l'on met ladite bactérie en présence d'hydroxylamine, et en ce que
 5 l'on détecte le diméthylglyoxime éventuellement formé.
 - 2 Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est mis en oeuvre pour la sélection de bactéries produisant du diacétyle.
- 3 Procédé selon la revendication 2, caractérisé 10 en ce qu'il est mis en oeuvre sur une culture bactérienne en milieu gélosé, pour le criblage des colonies bactériennes produisant du diacétyle.
- 4 Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'on procède 15 à la détection de la production de diacétyle après traitement mutagène de ladite bactérie.
 - 5 Procédé selon la revendication 4, caractérisé en ce que ledit traitement mutagène est un traitement de mutagénèse aléatoire.
- 20 6 Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que ladite bactérie est une bactérie lactique.
- 7 Procédé selon la revendication 6, caractérisé en ce que ladite bactérie lactique est choisie dans le 25 groupe constitué par Lactococcus, Leuconostoc ou Lactobacillus.
 - 8 Procédé selon l'une quelconque des revendications 6 ou 7, caractérisé en ce que ladite bactérie est du type Lactococcus lactis subsp. lactis biovar. diacetylactis.
 - 9 Lactococcus lactis subsp. lactis biovar. diacetylactis obtenu selon le procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, déposé en date du 20 décembre 1994 sous le n° I 1510 auprès de la Collection Nationale de Culture de Microorganismes (CNCM) tenue par l'INSTITUT PASTEUR.

35

10 - Utilisation d'un procédé de détection de la production de diacétyle selon l'une quelconque des

revendications 1 à 8, pour la sélection de bactéries lactiques déficientes en α -acétolactate décarboxylase.

- 11 Utilisation d'un procédé de détection de la production de diacétyle selon l'une quelconque des 5 revendications 1 à 8, pour la production d'un ferment aromatisant.
- 12 Utilisation d'un procédé de détection de la production de diacétyle selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, pour la sélection de bactéries 10 aptes à être utilisées dans l'industrie alimentaire.

L. diacetviactis F2

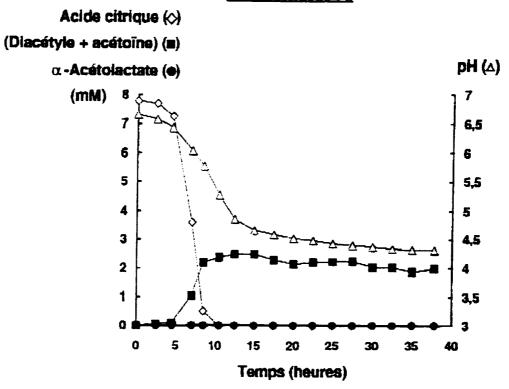


FIGURE 1

L diacetylactis F2M2

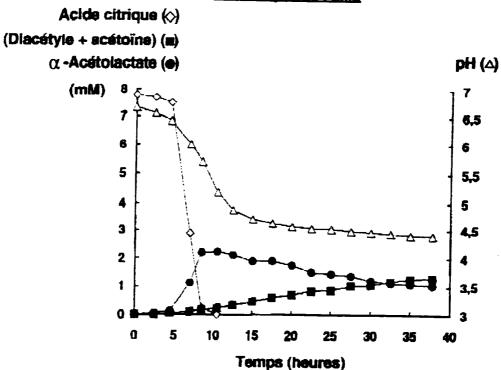


FIGURE 2

INSTITUT NATIONAL

RAPPORT DE RECHERCHE **PRELIMINAIRE**

de la PROPRIETE INDUSTRIELLE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche FA 508729 FR 9415543

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas des parties pertinentes	de besoin.	cernées la demande minée	
X	AGRICULTURAL AND BIOLOGICAL Color vol. 47, no. 12, 1983 TOKYO pages 2755-2759, T. MIYAMOTO ET AL. 'Induction in Lactobacillus casei subespective subsequent en entier *	JP, 10	-8,)-12	
X	JOURNAL OF DAIRY SCIENCE, vol. 47, 1964 CHAPAIGN, ILLIN pages 981-985, PACK ET AL. 'Owades and Jako for diacetyl determination in starters.'	vac method		
Y	* le document en entier *		-8,)-12	
Y	JOURNAL OF DAIRY SCIENCE, vol. 73, 1990 CHAPAIGN, ILLIN pages 1450-1453, BEDNARSKI ET AL. 'Selection Lactobacillus mutants for the a-dicarbonyl production.' * le document en entier *	of US, 10	-8,)-12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. CL.6) C12Q C12R C12P
D,A	EP-A-0 500 188 (UNILEVER N. V 1992	.) 26 A oût		-
A	APPL. MICROBIOL. BIOTECHNOL., vol. 38, 1992 pages 17-22, HUGENHOLTZ ET AL. 'Diacetyl different strains of Lactococ subesp. lactis var. diacetaly Leuconostoc spp.'	cus lactis		
	Date of caller	auest de la recharche		Distributor
		eptembre 1995	Cart	tagena y Abella,P
X : part Y : part anti	CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES iculièrement pertinent à lui seni iculièrement pertinent en combinaison avec un re document de la même catégorie inent à l'encontre d'au moins une revendication	T: théorie ou principe à E: document de hrevet hi à la date de dépôt et « de dépôt ou qu'à une D: cité dans la demande L: cité pour d'autres rais	énéficiant d'u qui n'a été po date postérie	me date antérieure ablié qu'à cette date